

NOUS | **MOTEURS LEROY SOMER**

Département

D.E.I.

16015 ANGOULEME CEDEX

Déclarons sous notre seule responsabilité que l'équipement ci-après :

Type :

VENTELEC

. Option courant continu

. Option courant alternatif

. Avec ou sans mesure de couple

est prévu pour être assemblé avec d'autres équipements pour constituer une machine couverte par la Directive 98/37CE.

✓ est conforme aux dispositions des directives européennes suivantes :

98/37/CE –**89/336/CEE (Directive CEM) -****73/23/CEE (Directive Basse Tension) -**

✓ et que les normes harmonisées suivantes ont été appliquées :

EN 292-1 (1991) - EN 292-2 (1991 + 1995 (A1))**EN 294 (1992) - EN 60204-1 (1998) -**

✓ et déclarons par ailleurs qu'il est interdit de mettre cet équipement en service avant que ceux avec lesquels il est associé ou dont il constitue une partie, aient été considérés et déclarés conformes aux dispositions de la directive 98/37/CE ou aux législations nationales la transposant.

Angoulême, le 02 Octobre 2002

SERVICE QUALITE



Q 410 T 092 – Rév. A du 22/09/1998